

NOVEMBRE  
2023

#50



BUSINESS TO BUSINESS

# BTOB NEWS

Le magazine de la Confédération des Grossistes de France



● Entretien exclusif avec  
le président du MEDEF,

## Patrick Martin

« Les entreprises ont la solution aux défis  
majeurs que nous traversons »

# CGF

Confédération des  
Grossistes de France

**3 ÉDITO****4 QUOI DE NEUF****5 INSTITUTIONNEL****6 DOSSIER DE UNE**

- Entretien avec Patrick Martin, président du MEDEF
- Entretien croisé Patrick Martin/ Philippe Barbier

**12 LA VIE DES FÉDÉRATIONS**

- Entretien avec Bernard Gérin, président de l'ANEEFEL

**15 SOCIAL**

- Conventions collectives
- En pratique : Le compte entreprise permet désormais de déclarer les congés de paternité et d'accueil de l'enfant

**16 SOCIAL**

- Avis d'expert : Tous derrière le plein emploi

**18 ENVIRONNEMENT**

- REP des produits de matériaux de construction du bâtiment : les discussions se poursuivent
- Objectif CO<sub>2</sub> : enfin un label grossiste !

**20 TRANSPORT**

- 2<sup>ème</sup> journée France Logistique
- Norme Euro 7... la norme de trop ?

**23 ÉCONOMIE**

- Relations commerciales : un îlot de stabilité juridique ?
- Lutter contre les retards de paiement, oui mais comment ?

**25 FISCALITÉ**

- Coup d'arrêt pour la facturation électronique
- Un projet de loi de finances 2024 sous le signe du 49.3

**27 EMPLOI/ FORMATION**

- Branche des Commerces de gros : formation des collaborateurs
- Partenariats

**28 EMPLOI/ FORMATION**

- Le MEDEF se mobilise pour les WorldSkills
- Témoignages du Commerce de gros

**30 EUROPE**

- Union Européenne : une ligne droite assez chargée

**31 LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ADHÉRENTES À LA CGF**

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :  
Isabelle BERNET-DENIN, Directrice générale de la CGF

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :  
Fanny POLLET, Directrice de la Communication de la CGF

SUIVI DE PROJET : Éléonore ROUSSEAU,  
Chargée de communication de la CGF

RÉDACTION : Équipe CGF, contributeurs et partenaires et Anne Denis

RÉDACTION AVIS D'EXPERT / SOCIAL :  
Me Hugues Lapalus

RÉDACTION ARTICLE EUROPE :  
Marie-France Van der Valk  
(MEDEF Europe)

CONCEPTION GRAPHIQUE,  
RÉALISATION, ÉDITION : Cithéa.

Ce magazine est édité par la CGF,  
Confédération des Grossistes de France  
(29-31 rue Saint Augustin, 75002 Paris)  
[www.cgf-grossistes.fr](http://www.cgf-grossistes.fr)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :  
©iStock, ©D.R., ©Agence Réa,  
©Robenpics, ©N.Kalogeropoulos/CGF,  
©Romuald Meigneux, © France Logistique

IMPRIMERIE : Groupe Morault

TIRAGE : 3 000 EXEMPLAIRES

Imprimé en France DÉPÔT LÉGAL -  
novembre 2023

Les grossistes, acteurs de l'approvisionnement  
et de la vie des territoires  
[cgf-grossistes.fr](http://cgf-grossistes.fr)





# Joyeux anniversaire BtoB News !

Philippe Barbier, Président de la CGF



**E**n juin dernier, à l'occasion de son Assemblée générale annuelle, notre Confédération soufflait ses trente bougies avec l'ensemble de ses fédérations. L'occasion de revenir sur tout le chemin parcouru par notre organisation, tant au niveau de sa structuration que du large spectre de dossiers pilotés au bénéfice de la profession.

C'est cette fois à notre magazine, BtoB NEWS, et aux équipes de la CGF et partenaires qui le produisent, que je souhaite un heureux anniversaire. Oui notre revue professionnelle célèbre aujourd'hui son 50<sup>ème</sup> numéro, avec un invité de choix, Patrick Martin, président du MEDEF.

Je le remercie très chaleureusement d'avoir accepté de nous accompagner pour ce numéro de fin d'année et d'avoir pris le temps de répondre à l'ensemble de nos questions. Il nous livre sa vision des grands défis auxquels sont confrontées les entreprises, et la feuille de route du MEDEF pour les accompagner. Son analyse du commerce de gros, qu'il connaît parfaitement, nous est précieuse.

Dans l'échange que j'ai eu avec lui et qui est également reproduit dans ce numéro, nous appelons tous les deux les grossistes à faire de la transition écologique, de la révolution numérique et de la formation des personnels, des atouts pour construire le commerce de gros de demain.

Si notre magazine a évolué, tant au niveau du fond (positionnement éditorial, contributeurs...) que de sa forme (évolution de sa maquette) c'est en particulier par volonté d'adaptation aux évolutions de notre secteur. Alors que la revue se concentrait à ses débuts sur des informations techniques, notamment sociales, elle explore aujourd'hui d'autres

thématiques et se donne pour mission de valoriser les spécificités et les nouveaux enjeux de notre profession. Nous nous attachons en particulier à recueillir régulièrement les témoignages des représentants de l'État mais aussi la vision des professionnels du terrain, tous secteurs confondus. Car oui, ce qui fait la richesse de ce magazine, et in fine de la Confédération, c'est de réunir TOUS les métiers du commerce de gros.

Mais vous le savez, il ne s'agit pas de se reposer sur ses acquis. C'est pourquoi j'ai décidé de poursuivre le travail d'évolution du magazine... en vue de célébrer son 100<sup>ème</sup> numéro ! Vous découvrirez donc un nouveau format courant 2024.

Cette année 2024 s'annonce riche en sujets structurants pour nos 150000 entreprises, notamment au niveau du recrutement. Sur ce dernier point, je souhaite que nous engagions un coup d'accélérateur sur nos actions « d'attractivité ». C'est dans ce sens, qu'à l'occasion de la cérémonie des vœux de la CGF en janvier prochain, j'aurai le plaisir de signer avec France Travail (ex Pôle emploi) une convention nationale destinée à favoriser le recrutement au sein des entreprises grossistes.

**« Si notre magazine a évolué,  
tant au niveau du fond que  
de sa forme c'est en  
particulier par volonté  
d'adaptation aux évolutions  
de notre secteur »**



**Communication**

## Une photothèque des métiers du commerce de gros

Après plusieurs mois de travail avec le photographe **Nicolas Kalogeropoulos**, la CGF va dévoiler en cette fin d'année sa photothèque des métiers du commerce de gros, outil mis à disposition de ses fédérations adhérentes via son site Internet [www.cgf-grossistes.fr](http://www.cgf-grossistes.fr)

La commission communication de la CGF présidée par Alain Landec est à l'initiative de ce projet d'une banque d'images « grossistes » destinée à illustrer l'ensemble des publications, sites Internet, réseaux sociaux, présentations... de la CGF et de ses 30 fédérations. L'objectif : montrer la modernité du secteur et valoriser la diversité des métiers et des entreprises, tout en mettant l'accent sur les hommes et les femmes qui font le commerce de gros.

À date, plus d'une douzaine de fédérations métiers ont participé au projet, ce qui a permis qu'une vingtaine d'entreprises puissent être photographiées, et ce, partout sur le territoire. Logistique urbaine, livraison en zone rurale, économie circulaire, diversité des produits, innovations technologiques, recrutement... les photos balaient les grands enjeux du commerce de gros.

Les fédérations ont accès à la photothèque directement via la page d'accueil du site de la CGF. Elles peuvent, via un menu déroulant, sélectionner la ou les photos dont elles ont besoin parmi les quelques 600 photos mises en ligne.

## Développement durable RSE : l'équipe de la confédération en ordre de marche

À l'occasion de la Semaine Européenne du Développement durable, les collaborateurs CGF ont participé, mi-septembre, à une journée dédiée à la RSE avec pour objectif d'appréhender ce vaste sujet et de pouvoir ainsi conseiller au mieux les fédérations adhérentes et leurs entreprises grossistes.

Après une matinée de formation et de remise à niveau (cadre juridique, leviers pour l'entreprise...) l'après-midi était dédié à la réalisation d'une fresque de la RSE permettant de déboucher vers des recommandations opérationnelles pour chaque participant.

À noter que dans le cadre de CGF CAMPUS, la CGF propose cette formation aux fédérations et à leurs entreprises « Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité ». À venir également : un séminaire des DG des fédérations dédié aux enjeux de la RSE.



**Prospective**

## Le commerce de gros en 2030 ?



Dans la continuité de la campagne « 3 questions à » menée sur les réseaux sociaux de la CGF l'année dernière et destinée à faire connaître ses différentes fédérations adhérentes, la CGF a lancé à l'automne, en lien avec l'agence Comfluence, une campagne prospective portant sur le commerce de gros dans 7 ans. La CGF a recueilli le témoignage des membres de son Bureau exécutif sur ce que sera, à leurs yeux, le commerce de gros à

l'horizon 2030, dans leur secteur d'activité respectifs et/ou tous secteurs confondus. Digital, RSE et transformation durable, délais de livraison, sourcing et innovation produits, enjeux du BtoBtoC... les administrateurs de la CGF passent en revue les opportunités et risques auxquels doivent se préparer dès aujourd'hui les grossistes.

**Retrouvez la campagne sur le compte LinkedIn de la CGF.**

# Textes en discussion : la CGF se positionne

**Avec l'automne, vient l'examen des textes budgétaires au Parlement.**

- Le projet de loi de finances pour 2024 pour commencer qui, outre une hausse des taxes pour les entreprises et une lourdeur administrative supplémentaire, ne comporte aucune mesure incitative au verdissement de l'économie, pourtant annoncée lors de l'examen du projet de loi sur l'industrie verte. La Confédération a donc défendu des dispositifs d'accompagnement des entreprises pour les investissements massifs qu'elles doivent

réaliser dans des délais contraints pour décarboner leurs flottes de véhicules et leurs bâtiments. Les députés ont fait adopter certaines dispositions mais le déclenchement de l'article 49.3 de la Constitution par le Gouvernement aura eu raison de ces avancées... La CGF continue de promouvoir ses propositions en même temps que de défendre une approche systémique de la décarbonation de la logistique de distribution des grossistes via son électrification, associant autoproduction d'électricité, stockage, utilisation sur un même site. Cette approche a été présentée au cours de ces dernières semaines au Secrétariat général à la planification écologique ainsi qu'à des parlementaires.

- Un autre point d'attention est le maintien de la collecte, par les OPCO, de la contribution conventionnelle au dialogue social. C'est l'aboutissement d'un travail initié ces derniers mois par la CGF avec Olivier Dus-

sopt, son cabinet et la direction générale du travail.

- Dans cet agenda parlementaire chargé, d'autres textes font l'objet d'un suivi et d'actions de la Confédération. Notamment le projet de loi sur le partage de la valeur qui transpose l'accord éponyme de février dernier : il s'agit d'obtenir une transposition fidèle de l'accord trouvé entre les organisations patronales et syndicales. Ensuite le projet de loi visant à avancer les négociations commerciales entre industrie de l'agroalimentaire et grande distribution : le régime grossiste des négociations commerciales permet aujourd'hui aux grossistes de ne pas être le dommage collatéral de dispositions qui ne sont pas pensées pour leur secteur d'activité. La Confédération veille à ce qu'il en soit ainsi jusqu'à l'adoption finale du texte.



## Plus de visibilité pour les grossistes auprès des parlementaires

La suspension des travaux parlementaires en septembre a été l'occasion d'organiser plusieurs visites d'entreprises pour des parlementaires, chez des grossistes alimentaires et pharmaceutiques. Plus que de longs discours, ces visites permettent d'illustrer et de faire toucher du doigt ce rôle pivot dans les différentes filières de l'économie ainsi que dans les chaînes d'approvisionnement.

Un nouveau document de présentation du commerce de gros a d'ailleurs été édité sur le sujet. Il a été adressé aux 170 sénateurs élus lors du renouvellement du 24 septembre dernier et sera utile dans le cadre du développement du lobbying territorial sur lequel s'investit la Confédération, en lien avec ses fédérations adhérentes. Il s'agit de s'appuyer sur le formidable maillage territorial des entreprises du commerce de gros en France pour sensibiliser les parlementaires, sur leurs propres territoires, sur l'importance du maillon grossiste pour l'économie et la vitalité locales et ainsi faire avancer les propositions de la profession.



**+ Télécharger le Livre blanc du commerce de gros**



# « Les entreprises ont la solution aux défis majeurs que nous traversons »

Pour le numéro anniversaire de son magazine, la CGF donne la parole à Patrick Martin, élu président du MEDEF en juillet 2023.

Fiscalité, RSE, attractivité des métiers, agenda social... il revient sur les grands défis auxquels sont confrontées les entreprises en cette fin d'année.



## Interview

# Patrick Martin

## Président du MEDEF

### Tout d'abord une question personnelle : comment vivez-vous ces premiers mois à la présidence du MEDEF ?

C'est un honneur de mener à bien la mission qui m'a été confiée, porter la voix des entreprises de France, leur garantir visibilité et lisibilité avec un objectif : leur permettre de pleinement participer à la réussite de notre pays, aussi bien économique, environnementale que sociale. Je suis convaincu que les entreprises, vos adhérents que je connais bien, ont dans leurs mains les solutions aux grands défis qui nous font face, et j'aurai à cœur de leur permettre d'y répondre.

Je suis résolument optimiste face à cette mission d'une ampleur que je mesure pleinement car je sais pouvoir compter sur la force du collectif, la force de notre mouvement. Je pense à notre réseau territorial et ses 119 déclinaisons locales, et je pense à nos fédérations professionnelles, 99, qui représentent plus de 190 000 entreprises adhérentes employant 10 millions de salariés. Ce sont autant de capteurs de terrain qui me connectent en temps réel aux

attentes des entreprises de France et qui me permettent de nourrir ma réflexion et mes rendez-vous au plus haut niveau de l'État.

Ces premiers mois sont d'ores et déjà placés sous le signe de l'action et de l'opérationnalité. L'actualité, aussi bien économique, politique, que sociale ne nous permet pas de tergiverser, et cela tombe bien car ce n'est pas vraiment dans mon ADN !

Je tiens à ce que le MEDEF occupe encore plus le débat d'idées, qu'il ne se laisse confisquer aucun sujet d'importance pour nos entreprises, et martèle sans cesse l'impérieuse nécessité d'une croissance responsable, la seule à même de concilier transition écologique, plein emploi et progrès. C'est la boussole qui guide mon action face aux chantiers d'importance qui s'ouvrent à l'image de la négociation sur le pilotage de l'Agirc-Arrco, sur l'Unédic, le projet de loi de finances, des sujets d'ordre national qui doivent impérativement être pensés à la lumière d'un contexte international marqué par un accroissement des tensions dont les répercussions sur nos entreprises sont réelles. Des défis aussi exigeants qu'enthousiasmants ! Et je suis ravi de pouvoir compter sur vous à mes côtés, comme vous savez pleinement pouvoir compter sur moi.

## La rentrée est placée sous le signe de la fiscalité. Comment réagissez-vous aux dernières annonces concernant la CVAE ?

Je le disais, pour faire face aux défis qui se présentent à nous – la décarbonation de nos industries, le plein emploi à l'heure d'un choc démographique encore sous-estimé, mais aussi l'inclusion et la formation – nous avons besoin de croissance. Une croissance responsable comme l'appelle la raison d'être du MEDEF, mais de la croissance tout de même. Pour générer cette croissance responsable, les entreprises ont besoin de stabilité et de visibilité. Un cap clair en somme. Or, ce cap vacille. Je pense en effet à l'étalement de la baisse des impôts de production, une baisse prévue que les entreprises avaient prise en compte dans leur stratégie d'investissement, et qui ralentit la nécessaire poursuite de la politique de l'offre. Une décision qui impacte directement la création d'emplois mais aussi les capacités à investir, notamment dans la décarbonation de l'économie. L'incertitude fiscale est incontestablement un frein aux investissements et à la compétitivité des entreprises. Il faut rappeler que l'écart des prélèvements obligatoires entre la France et l'Allemagne représente encore environ 100 milliards d'euros, dont plus de la moitié s'explique par les impôts de production. La France est championne des prélèvements obligatoires de la zone euro ! Nous ferons tout pour que la suppression de la CVAE se concrétise, et le plus tôt sera le mieux. Et nous ne perdons pas de vue d'autres impôts de production, dont le versement mobilité au sujet duquel nous sommes en alerte. Nous sommes conscients que nous devons participer financièrement aux ajustements collectifs, mais à un niveau raisonnable en termes de compétitivité, et en veillant à ce que nos contributions soient directement ou indirectement utiles à nos entreprises et à nos salariés.

## Le budget 2024 est en pleine discussion, qu'en attendez-vous pour les entreprises ?

Compte tenu de la fragmentation de la classe politique, le débat parlementaire sur le budget 2024, un sujet majeur pour les entreprises, est préoccupant. Il régit une forme de confusion qui pourrait compliquer davantage l'équation. La poursuite de la politique de l'offre, qui a produit des effets positifs sur l'économie, – je le rappelle, plus de 2 millions d'emplois créés en 6 ans ! – s'avère indispensable. Cette politique économique a fait ses preuves en termes d'attractivité, de créations d'emplois et de rentrées fiscales. Au vu des enjeux, cette période requiert un lien de confiance fort entre l'État et les entreprises. Notre vigilance, tant au niveau local que national, est plus que jamais nécessaire, dans un état d'esprit aussi constructif qu'exigeant.

## Au niveau social, vous souhaitez une relation de « confiance absolue » entre les organisations patronales et syndicales afin de pouvoir avancer efficacement. N'est-ce pas un vœu pieux ? Quels sont les sujets au calendrier social ?

Les partenaires sociaux, le MEDEF en première ligne, ont montré sans équivoque l'esprit de responsabilité qui les anime en négociant sur les grands sujets qui comptent pour nos entreprises et leurs salariés : le partage de la valeur, la mise en place du télétravail, la santé au travail... Autant de sujets qui ont donné lieu à la signature d'un accord national interprofessionnel.

## « Je tiens à ce que le MEDEF occupe encore plus le débat d'idées. »

C'est ce même esprit de responsabilité qui nous a vu en juillet dernier mettre en place un agenda social ambitieux dans lequel nous avons convenu d'aborder la question de l'emploi des seniors, mais aussi des parcours professionnels dans l'entreprise.

Je souhaite également proposer aux syndicats de parler de la manière dont nous pouvons concilier croissance et objectifs climatiques. Je pense qu'il est temps qu'ensemble, nous puissions dresser un diagnostic sur cette question majeure et avancer sur une feuille de route pour une décarbonation réaliste parce que financée et gagnante pour tous. La voix des acteurs de terrain, pragmatiques et soucieux du temps long, que nous sommes les uns et les autres, doit être mieux entendue.

À l'inverse, nous avons pu voir que lorsque les corps intermédiaires sont mis de côté, que leur liberté de négociation est entravée, que les politiques publiques ne laissent plus la place à la co-construction, cela pose un problème d'acceptabilité. Et c'est d'autant plus vrai dans une période d'hystérisation du débat public.

C'est la raison pour laquelle je défends la nécessité d'un rapport de confiance avec l'État et les partenaires sociaux.

Lors de la conférence sociale, le gouvernement a réaffirmé sa volonté d'avancer avec les partenaires sociaux et de respecter le dialogue social. Nous le prenons au mot et veillerons à ce que cet engagement soit respecté. Notre pays, ses entreprises, leurs salariés en ont besoin.

## Vous avez parlé lors de la REF\* de votre souhait d'une croissance responsable en insistant sur le fait que la RSE est le quotidien de toutes les entreprises. Quels sont les enjeux à court et moyen termes ?

Il est vrai que l'époque où l'entreprise était vue comme un simple lieu de création de richesse est derrière nous. Les entreprises sont au cœur de la vie de la cité. Elles sont un espace de cohésion sociale et un moteur des grandes évolutions qui traversent notre société.

La RSE, ce n'est pas un « à côté » pour les entreprises mais bien un réel levier de performance extra-financier. C'est un engagement qui constitue un facteur de différenciation et d'attractivité pour recruter des talents, notamment issus des jeunes générations. La RSE, c'est également un levier de compétitivité qui flèche les investissements vers des activités durables.

Relever le défi de la croissance responsable est la condition absolue pour financer la décarbonation de l'économie, continuer à créer des emplois et soutenir le pouvoir d'achat, tout en maintenant l'équilibre de nos régimes sociaux et le financement de notre modèle. C'est pour ces raisons que nous avons décidé d'inscrire dans nos statuts en 2019 une raison d'être. Notre raison d'être, celle qui guide notre engagement, c'est « Agir ensemble pour une croissance responsable ».

\*Rencontre des Entrepreneurs de France qui s'est tenue les 28 et 29 août derniers.



### Décarbonation des transports : quelles sont selon vous les grandes priorités ? Comment l'État doit-il accompagner au mieux les entreprises ?

En France, les transports représentent 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc évidemment d'un secteur à décarboner en priorité.

Toutefois, cette nécessaire transition vers un modèle bas carbone doit se faire d'une façon juste, prévisible et compétitive. Car oui, transporter plus vert, c'est aussi transporter plus cher. Le coût du matériel est très élevé, un véhicule « vert » est en moyenne trois fois et demie plus onéreux. De plus, sans infrastructures robustes et sans innovations de rupture, la décarbonation de nos transports n'est pas possible. Or, les véhicules à énergie alternative ne sont pas encore mûrs et les bornes de recharge manquent. Le changement de notre modèle doit donc être progressif pour que les investissements nécessaires soient soutenables.

Les entreprises sont déjà moteurs de la mobilité durable sur les trajets domicile-travail, bien que de nombreux salariés n'ont encore accès à aucun service public de transport pour se rendre au travail. Elles sont les premières contributrices au financement des transports publics par le biais du versement mobilité (8,6 milliards d'euros sur un budget total de 10,7 milliards d'euros par an) et de la prise en charge de la moitié des coûts

transport de leurs salariés. Augmenter le plafond du versement mobilité – proposition défendue par certains élus – serait un mauvais signal. Il alourdirait le coût du travail et pénaliserait ainsi la compétitivité des entreprises de France et leur capacité à concourir au plein-emploi.

### Les crises successives ont mis en exergue le rôle des organisations professionnelles pour porter la voix des entreprises auprès des pouvoirs publics. Pensez-vous qu'il y a encore du chemin à faire ?

La crise du Covid et la guerre en Ukraine ont démontré la capacité des entreprises à s'adapter, se remettre en question et à apporter des réponses face aux défis inédits. Durant la pandémie, les entreprises ont joué un rôle essentiel, que ce soit en appliquant un protocole sanitaire dans leur établissement, en ayant recours au télétravail pour préserver la santé des salariés, mais aussi en repensant pour certaines leurs chaînes de production pour produire gel et masques. La solidarité qui s'est jouée mérite d'être saluée. La guerre en Ukraine a fait exploser les prix de l'énergie à des niveaux records. Nous avons ainsi plaidé dès le début de la crise pour réformer le marché de l'électricité. L'accord trouvé par le Conseil européen mi-octobre va dans le bon sens et est une première étape.

Les réponses des organisations professionnelles durant ces crises n'ont fait que renforcer notre conviction : les entreprises ont la solution aux défis majeurs que nous traversons. Elles contribuent à la création de richesses, à l'emploi, à l'innovation et au dynamisme économique des territoires et à leur cohésion.

### En termes d'organisation interne, le MEDEF va-t-il évoluer sous votre présidence ?

Le rôle du MEDEF est de défendre ses adhérents, d'assurer la promotion de notre modèle économique et avec lui la nécessité d'une croissance responsable, de promouvoir les valeurs de l'entrepreneuriat et de l'entreprise. Pour ce faire, nous avons besoin de développer plus encore notre doctrine, et d'occuper le débat d'idées pour la marteler.

Pour mener à bien ce double objectif, nous avons désigné mi-septembre 16 commissions dont 4 nouvelles qui sont le reflet des tendances de fond de notre société mais également des attentes de nos entreprises : Entrepreneuriat, Énergie, Consommation et Destination France-Tourisme. Composées de chefs d'entreprise délégués par les 99 fédérations adhérentes du MEDEF et par ses 119 organisations territoriales, ces Commissions sont essentielles pour développer notre doctrine. Je suis d'ailleurs très heureux de pouvoir compter sur le président de la CGF, Philippe Barbier, pour coprésider l'une de nos commissions centrales, celle sur la fiscalité des entreprises et tiens ici à saluer son engagement sans faille. Son expertise, sa connaissance fine des enjeux auxquels nos entreprises sont confrontées en matière de fiscalité, seront un atout de taille pour le MEDEF et pour ses adhérents.



## Entretien croisé

# Patrick Martin et Philippe Barbier

## Face à l'accélération des mutations, le commerce de gros s'interroge et s'adapte

Le président du MEDEF, Patrick Martin, et le président de la CGF, Philippe Barbier, connaissent parfaitement le commerce de gros : Patrick Martin préside aux destinées de son groupe familial Martin Belaysoud Expansion\* (marques Tereva et MABEO Industries), l'un des leaders de la distribution de matériel technique pour l'industrie et le bâtiment, et Philippe Barbier a longtemps dirigé le groupe Pomona, leader de la distribution alimentaire. Ensemble, ils appellent les grossistes à relever les défis cruciaux de la transition écologique, de la révolution numérique et de la formation des personnels.

**Urgence climatique, digitalisation, bouleversement des modes de travail... Les entreprises sont soumises à des mutations rapides. Le commerce de gros est-il armé pour s'y adapter ?**

**Patrick Martin :** Oui, à condition de savoir se remettre en cause. Nos métiers ont toujours innové, sinon ils auraient disparu. Prenons le cas de mon entreprise familiale bicentenaire : à ses débuts, elle ne vendait ni pompes à chaleur, ni roulements à billes de précision - tout cela n'existait pas ! - mais des fers à cheval et des socs de charrues... Le secteur a toujours su s'adapter.

L'élément nouveau, c'est l'impressionnante accélération de ces tendances. La nécessaire transition environnementale, constitue un puissant accélérateur, même si elle s'impose de façon plus ou moins forte selon les métiers.

Par ailleurs, la plupart des grossistes évoluent sur des marchés mûrs. Même si je le déplore, je doute fort que, dans les prochaines décennies, nos activités soient tirées par nos marchés. Dans certains secteurs, nous observons même une tendance à la déconsommation.

Les acteurs doivent donc se remettre en question ; une démarche nécessaire pour inventer le marché BtoB demain.

\*adhérent COEDIS





**Philippe Barbier** : La profession, il est vrai, a toujours su s'adapter, mais aujourd'hui l'accélération de l'histoire nous conduit à appeler les chefs d'entreprise à toujours plus de prospective, de réflexion et de vigilance. J'aime rappeler à quel point il est nécessaire d'être proactif, de sentir et d'anticiper les tendances. Les grossistes vont devoir se battre plus que jamais pour leurs parts de marché. Il faut être toujours plus innovant, flairer les évolutions en termes de tendances sociologiques, de comportement d'achat et d'habitudes de consommation. Et être en veille permanente sur les évolutions législatives et réglementaires.

### La transition écologique exige des efforts d'adaptation importants. Comment les grossistes doivent-ils y faire face ?

**PM** : Il faut prendre en compte cet impératif de manière très opérationnelle. L'essentiel est de décrypter puis d'anticiper les conséquences des évolutions réglementaires, technologiques ou comportementales. Prenons un exemple concret, qui concerne l'un de nos métiers : la distribution de matériel de chauffage climatisation. Durant des décennies, nous les chauffagistes, avons vécu de la vente de chaudières au fuel, mais leur interdiction progressive a tari ce marché. Nous nous sommes donc reconvertis dans les chaudières au gaz, grâce auxquelles se chauffent actuellement 60 % des Français. Des réseaux alimentent en gaz les nombreuses zones pavillonnaires du pays. Mais la construction de telles zones est aujourd'hui révolue et l'avenir des chaudières au gaz est à son tour menacé. Nous nous concentrons donc désormais sur la vente de pompes à chaleur. En outre, nous commercialisons des panneaux photovoltaïques pour alimenter ces pompes en énergie verte<sup>(1)</sup>. On le voit, cette transformation accélérée de l'offre est dictée par des évolutions réglementaires et technologiques.

**PB** : Cet exemple fait écho au message que je porte : un grossiste doit prendre en compte toutes les évolutions en cours ou à venir de sa filière, en élargissant son champ de vision. Autrement dit, un distributeur en pièces détachées automobiles doit raisonner « mobilité » au sens large, un grossiste alimentaire, qu'il soit spécialiste des boissons, des fruits et légumes ou des surgelés, raisonnera « modes d'alimentation et nutrition » et un distributeur de produits électriques, sanitaires et génie climatique s'intéressera lui bien sûr à toutes les problématiques thermiques du bâtiment mais aussi plus largement à l'évolution de l'habitat en général, etc. C'est ce que j'appelle le BtoBtoC. S'intéresser au client de son client et à sa façon de vivre et de consommer.

### La transition numérique bouleverse également le monde économique. Dans quelle mesure « la data » est-elle une opportunité ? Les grossistes sont-ils prêts à s'en emparer ?

**PM** : Les enjeux liés à l'essor de l'intelligence artificielle sont énormes. C'est particulièrement vrai pour les grossistes qui gèrent de colossales masses de données. Or jusqu'ici, la plupart d'entre eux ne les a pas vraiment exploitées et gagnera à le faire. Mon propre groupe ne s'y est attelé que récemment et pourtant, il gère déjà 12 milliards de données. Nous allons investir davantage sur la protection et l'exploitation de ces données.

**PB** : Les grossistes disposent en effet de volumes de données bien plus conséquents que la grande distribution ou les commerçants de détail. En raison, tout d'abord, du grand nombre de références techniques et d'une clientèle très atomisée, mais aussi du pricing individuel : chaque client a ses exigences propres en termes de prix. Il y a 25 ans, chez Pomona, je demandais à nos commerciaux de remplir des fiches de description des restaurants (horaires, cuisines, matériel, etc). Cette « qualification client », sur papier à l'époque, dotait nos commerciaux de précieuses connaissances. Notre principale difficulté était de savoir les stocker et de savoir les exploiter ! L'intelligence artificielle peut-elle démultiplier cette démarche ? C'est en tout cas un enjeu essentiel. Mais avant même de s'investir dans la digitalisation, un grossiste doit disposer d'un outil informatique très performant. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra ensuite tenter de tirer un avantage concurrentiel de ses données.

### Quelles seront les conséquences pour le commerce de gros ?

**PM** : L'intelligence artificielle va révolutionner l'approche commerciale. Elle permettra de proposer le bon produit au bon client au bon moment, voire même à un client qui n'a pas encore conscience d'en avoir besoin. Je pense que la bonne exploitation des données sera discriminante dans les années à venir. Pourquoi ? Parce que les investissements qu'elle implique vont mécaniquement avantager les grands groupes. Plus l'entreprise est de grande taille, plus elle collecte de données et plus elle peut investir massivement. Résultat : le fossé va se creuser.

**PB** : C'est tout à fait exact, il est fort possible que la digitalisation des process soit un facteur de concentration des acteurs du BtoB.

## Ces mutations ne constituent-elles pas aussi d'importants défis en termes de formation et de compétences ?

**PM :** La distribution BtoB devra en effet se doter de nouvelles compétences et, sans doute, en supprimer d'autres. Le véritable enjeu est de parvenir à former le personnel en temps réel. Je suis abasourdi de constater que nos meilleurs commerciaux sédentaires passent encore les deux tiers de leur temps à fournir de l'information primaire sur les caractéristiques des produits. Un temps qu'ils ne consacrent pas à la vente proactive. Un commercial ne peut pas connaître tous les usages de tous ses clients ni, a fortiori, anticiper leurs besoins. La digitalisation est donc un enjeu de qualité de service, de pertinence de l'offre, mais aussi de productivité. Tous nos gains de productivité récents ont d'ailleurs été réalisés grâce au digital. Même si, selon moi, l'humain restera déterminant dans nos métiers.

**PB :** J'en suis convaincu également, la clé réside dans le renforcement des compétences. Nous aurons, à l'avenir, moins de vendeurs - preneurs d'ordres et plus de prospecteurs - défenseurs de l'entreprise. La digitalisation va, de fait, améliorer l'aide à la vente. À mes débuts chez Pomona, des consultants venaient nous expliquer que lorsque nos commerciaux vendaient de la choucroute à leurs clients, ils devaient aussi leur proposer des saucisses et de la moutarde ! Nous expérimentons déjà les prémices de l'aide active à la vente.

**PM :** Les besoins en compétences évoluent si vite que je recrute désormais des ingénieurs, et même des centraliens, pour travailler sur la digitalisation du groupe et sur le développement d'offres techniques. Cela m'aurait semblé inimaginable il y a 10 ans !

**PB :** En réalité, ces compétences nouvelles sont, d'une façon ou d'une autre, liées au traitement de l'information. Cela confirme, une fois de plus, ma conviction : les grands logisticiens et les grands commerciaux que nous sommes sont aussi et peut-être surtout de grands informaticiens.

(1) Martin Belaysoud a acquis en mars 2022 le distributeur de panneaux solaires NED, leader français de l'autoconsommation domestique.

« Les enjeux liés à l'essor de l'intelligence artificielle sont énormes. »

## Faites le point sur votre situation personnelle et professionnelle

Prenez rendez-vous pour un bilan de protection sociale

**Épargne :** vous souhaitez préparer un projet ou financer les études de vos enfants ?

**Prévoyance :** êtes-vous bien couvert en cas d'arrêt de travail ou de décès ?

**Retraite :** quel sera le montant de vos revenus à la retraite ?

**Santé :** avez-vous une bonne couverture santé ?

**5 minutes**

pour prendre rendez-vous

**1 heure**

pour un bilan personnalisé  
(un bilan offert d'une valeur de 1000€)

**1 vie**

de protection sociale complète

0970 808 808  
(Numéro non surtaxé)







## Interview

# Bernard Gérin

président de l'ANEEFEL,  
Association Nationale des Expéditeurs  
et Exportateurs de Fruits et Légumes

### **Vous connaissez bien le métier de grossiste. Quelle en est votre vision et comment le voyez-vous évoluer ?**

C'est un métier qu'en effet, je connais très bien puisque notre entreprise familiale était grossiste en fruits et légumes, d'abord aux Halles puis à Rungis, entre 1950 et 1993. Nous vendions la production de notre exploitation, dans le Vaucluse. Le commerce de gros a vécu une période compliquée dans les années 80 et 90 avec le boom des centrales d'achat, qui a réduit ses parts de marché et entraîné une vague de cessations d'activité. Nous-mêmes avons dû nous restructurer, et nous sommes devenus producteur-expéditeur à Carpentras. Aujourd'hui, la situation des grossistes en fruits et légumes s'est considérablement assainie.

### **Parlez-nous de votre métier d'expéditeur de fruits et légumes. Quel est son rôle dans la chaîne de valeurs ?**

À l'inverse des grossistes qui achètent leur marchandise dans toute la France et la distribuent localement, nous, metteurs en marché, distribuons les produits de notre région sur le territoire national et à l'export. Notre entreprise est spécialisée sur deux produits principaux, le melon et le raisin muscat. Nous produisons 50 à 70 % de ce que nous vendons, en majorité aux centrales d'achat mais aussi aux grossistes, pour 20 % de nos volumes. Nous réalisons aussi 30 à 35 % de nos ventes à l'export, hors UE. Notre chiffre d'affaires, de l'ordre de 10 millions d'euros, nous situe, en termes de taille, un peu au-dessus de la moyenne de nos adhérents. Les spécialistes de la pomme qui exportent dans les pays du Golfe et au Moyen Orient, réalisent des chiffres d'affaires bien plus importants.

### **Quelles relations l'ANEEFEL entretient-elle avec ses partenaires de la filière fruits et légumes ?**

Notre interprofession Interfel regroupe 15 familles du secteur. C'est l'une des mieux structurées et elle n'a jamais été aussi performante que depuis 4 ou 5 ans. Elle nous permet de trouver un consensus entre producteurs, metteurs en marché, grossistes et distributeurs, sur la plupart des dossiers. Nous travaillons main dans la main, c'est essentiel pour se faire entendre.

### **Comment accompagnez-vous les professionnels ?**

L'ANEEFEL représente environ 50 % de la mise en marché des fruits et légumes. L'une de nos missions consiste à offrir à nos adhérents une assistance aux niveaux social, fiscal et juridique pour les informer des évolutions de plus en plus fréquentes de la réglementation. Nous menons également de nombreuses actions collectives que ce soit dans le cadre de notre propre convention collective ou au niveau qualité et environnemental avec les démarches montées avec les producteurs pour Plaisir et Confiance et les grossistes et importateurs pour FeL PARTENARIAT.

L'ANEEFEL regroupe une centaine d'entreprises adhérentes, 4 syndicats régionaux et 4 membres associés.

La profession représente **45 %** de la mise en marché des fruits et légumes pour un chiffre d'affaires de **3,5 milliards d'euros**.

La Branche regroupe **10 000 salariés**.

## Quels sont les principaux enjeux de la profession ?

Actuellement, notre priorité est de convaincre les Pouvoirs Publics de nous soutenir pour relancer la consommation des fruits et légumes, notamment auprès des jeunes. Les professionnels organisent chaque année à travers Interfel un temps fort, notamment à destination des élèves, pour leur faire découvrir la saveur des fruits et des légumes, avec des diététiciens. Mais nous avons les pires difficultés à pénétrer dans les écoles, dont l'accès nous est souvent refusé sous prétexte de sécurité sanitaire. C'est un problème politique : la résistance vient du ministère et des rectorats qui souhaitent avant tout se protéger, via une batterie d'interdictions. Même si les choses commencent à bouger.

Un autre de nos soucis récurrents concerne nos difficultés de recrutement. Nos métiers ne sont pas les plus faciles, ni les plus valorisants, mais nous tentons de les rendre plus attractifs. Le travail est certes moins pénible physiquement qu'il ne l'était il y a 20 ans, quand les stations d'expédition n'étaient pas automatisées, même si l'informatisation peut générer une certaine pression. D'autre part la multiplicité des cahiers des charges et certifications, souvent redondantes en termes d'exigences, pèse sur les charges et l'organisation des entreprises et nous œuvrons pour la mise en place de réelles passerelles. Nous avons aussi pris à bras-le-corps les questions stratégiques de l'accompagnement de nos jeunes dirigeants et de la transmission de nos entreprises. C'est dans cet esprit que nous avons créé la commission jeunes dirigeants de l'ANEEFEL.

## Qu'en est-il de la lutte contre le gaspillage ?

Avec des produits climato-sensibles comme les nôtres, les pertes sont importantes. Nous travaillons avec l'association Solaal, qui organise et oriente les dons des filières agricoles vers les associations d'aide alimentaire. Il y a deux ans, nous avons généralisé ce partenariat à tous nos adhérents et nous en sommes très satisfaits. En revanche, notre profession est très perturbée par les contraintes de conditionnement que nous impose la loi AGECE<sup>(1)</sup>. Il est désormais impossible d'étiqueter un produit IGP ou de mettre des fruits fragiles en barquette. Alors qu'il reste permis de conditionner 15 grammes de compote dans de l'aluminium et du plastique ! J'approuve, bien sûr, la suppression du plastique, mais trouvons d'abord des matériaux de substitution.

## Ces enjeux et ces préoccupations sont partagés par votre confédération, la CGF. Quelles sont vos attentes à son égard ?

Nous avons adhéré à la CGF il y a une vingtaine d'années, j'ai même siégé au sein de sa commission transport. Et celle-ci nous accompagne d'ailleurs dans la création de notre propre commission transport. Cette organisation puissante et structurée est écoutée par les Pouvoirs Publics; nous avons besoin d'elle pour interpeller nos dirigeants sur de nombreux dossiers tel que celui des ZFE.

## Quels seront les temps forts et les projets marquants de l'ANEEFEL en 2024 ?

Notre temps fort sera notre assemblée générale, qui se tiendra en février prochain à Paris, pendant le Salon de l'Agriculture. L'occasion de renforcer notre feuille de route et de conforter les nombreux chantiers ouverts depuis 2 ans.

(1) Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, votée le 10 février 2020

« Notre priorité est de convaincre les Pouvoirs Publics de nous soutenir pour relancer la consommation des fruits et légumes »

+ contact@aneefel.com  
www.aneefel.com  
Linkedin : ANEEFEL







# Les aidants : coût ou richesse pour l'entreprise?

**La charge mentale, le renoncement à consulter un médecin : les salariés aidants<sup>1</sup> s'épuisent pour prendre soin de leurs proches.**

**À** l'âge moyen de 35 ans, les aidants ont des attentes claires :

- des moyens financiers;
- des aménagements d'horaires;
- une information sur leurs droits et les dispositifs d'aide;
- des congés intermittents;
- des congés pour proches aidants mieux rémunérés.

**Une révélation :** 81 % des DRH sont convaincus que le soutien aux aidants est un levier de performance pour l'entreprise. Pourtant, 55 % d'entre eux estiment que le nombre de salariés aidants n'est pas évalué correctement, principalement parce que seulement 25 % des salariés aidants informent leur employeur de leur situation.

Les coûts cachés de l'aidance restent largement méconnus, bien que les DRH reconnaissent un impact négatif sur la productivité (de 75 % à 83 %, contre 40 % à 45 % selon les salariés aidants). Pourtant, les aidants développent des compétences utiles pour l'entreprise, selon 81 % des DRH (contre 44 % des salariés aidants).

**La conviction partagée :** il coûte plus cher de ne rien faire que d'agir, selon 86 % des salariés aidants et 76 % des DRH. Cette perspective est partagée en grande partie (61 %) par les partenaires sociaux interrogés.

Les partenaires sociaux se montrent favorables à la négociation collective sur les salariés aidants, mais ils

ont besoin d'informations et de formations. L'identification des salariés aidants est un enjeu majeur pour la majorité d'entre eux.

Parmi les solutions évoquées, l'idée d'un salarié «réfèrent» pour les aidants est bien accueillie : une solution efficace pour les DRH, appréciée par 74 % des salariés aidants, et partagée en majorité par les partenaires sociaux, malgré quelques réserves.

L'OCIRP et Viavoice vous invitent à découvrir l'étude<sup>2</sup> complète pour comprendre l'impact des aidants sur l'entreprise et les pistes pour mieux les soutenir. Ensemble, transformons les défis des aidants en opportunités pour nos entreprises.

1. Personne qui exerce une activité salariée et qui « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)

2 **Phase 1 : une enquête qualitative.** 20 entretiens téléphoniques réalisés en février 2023 auprès d'un échantillon varié (âge, ancienneté, type d'aide) de profils de salariés proches aidants. Entretiens exploratoires permettant de mieux comprendre le vécu des salariés aidants concernant la conciliation de leur vie personnelle et de leur vie professionnelle et les impacts de la situation d'aide sur le travail. **Phase 2 : deux enquêtes quantitatives. Enquête salariés :** échantillon de 3 154 salariés du secteur privé, représentatif des salariés du secteur privé en France, dont 1 000 proches aidants. Représentativité assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : âge, sexe, profession, région et secteur d'activité. Interviews effectuées en ligne du 30 mai au 14 juin 2023. **Enquête DRH :** 206 directrices et directeurs des ressources humaines du secteur privé, en charge des enjeux liés aux salariés aidants dans l'entreprise. Entretiens effectués en ligne du 1<sup>er</sup> au 19 juin 2023. **Phase 3 : entretiens** avec 51 représentants des partenaires sociaux (27 représentants des organisations syndicales et 24 représentants des organisations patronales) pour recueillir leurs réactions aux principaux enseignements de l'enquête auprès des salariés et des DRH et leur vision de la question des salariés aidants. Entretiens effectués en ligne du 1<sup>er</sup> août au 12 septembre 2023.



## Conventions collectives

### CCN des commerces de gros (3044)



#### Négociations en cours :

- Révision des accords CQP (vente et management commercial)
- Agenda social

#### Accords signés et en cours d'extension :

- L'accord du 23 octobre 2023 relatif au régime de prévoyance des non-cadres qui améliore les garanties décès et invalidité et intègre la rente éducation dans les garanties obligatoires, a été signé par la CGF et l'ensemble des syndicats
- L'avenant du 23 octobre 2023 qui prolonge la cotisation supplémentaire de 0,04 % jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau régime a été signé par la CGF et l'ensemble des syndicats

#### Accords signés et étendus :

- L'accord du 2 juin 2023 revalorisant les minima conventionnels de 4,6 % pour les non-cadres et de 3,8 % pour les cadres au 1<sup>er</sup> juin 2023 a été étendu par un arrêté publié au JO du 23 août 2023
- L'accord du 24 janvier 2023 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans la CCN 3044 a été étendu par un arrêté publié au JO du 12 octobre 2023.

### CCN de l'Import-Export (3100)

#### Négociations en cours :

- Révision des classifications

#### Accord signé et en cours d'extension

- L'accord du 27 septembre 2023 relatif aux salaires minima applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et, prévoyant des revalorisations différenciées en fonction des catégories professionnelles, a été signé par la CFDT, la CFTC, la CFE CGC, l'UNSA.

### CCN de la distribution des papiers cartons

#### Négociations en cours :

- Formation professionnelle
- Cartographie des métiers soumis aux facteurs de risque ergonomiques

#### Accords signés et en cours d'extension :

- L'accord du 19 septembre 2023 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés a été signé par la CFDT, la CFTC et la CGT
- L'accord salaires du 19 septembre 2023 applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2023 a été signé par la CFDT et la CFTC

## En pratique

# Le compte entreprise permet désormais de déclarer les congés de paternité et d'accueil de l'enfant

Dans une information du 29 septembre 2023, le site de l'Assurance maladie indique que depuis le 27 septembre 2023, lorsqu'un salarié prend un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, l'employeur peut en déclarer les différentes périodes via son compte entreprise.

Ce nouveau service est réservé aux congés pris après le 27 septembre. Les congés qui ont déjà eu au moins une période indemnisée avant le 27 septembre inclus en sont exclus.

Pour utiliser ce nouveau service, l'employeur s'inscrit via <https://www.net-entreprises.fr> en demandant :

- un accès au "compte entreprise - vos démarches Maladie et Risques professionnels" ;
- et un accès pour déclarer les "Attestations de salaire pour le versement des IJ".

Une fois ces deux accès obtenus, il pourra saisir les périodes de congés paternité et accueil de l'enfant dans "Gérer un dossier d'indemnités journalières".

Une fois les déclarations effectuées, l'employeur ou son mandataire pourront consulter le dossier du salarié, dans l'onglet « Suivre un dossier d'indemnités journalières ».

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder à ce dispositif, contactez [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) au numéro suivant : 0 820 000 516





Avis d'expert

## Tous derrière le plein emploi...

Maître Hugues Lapalus, Avocat Associé - Barthélemy Avocas



« Le projet de loi vise à renforcer la coordination des membres du réseau France Travail »

**Le projet de loi « Plein Emploi » porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, et une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion. Devant le constat de la multiplicité des acteurs dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle à laquelle sont confrontées les personnes en recherche d'emploi, du besoin d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, de la nécessité d'aller chercher certains publics dits « invisibles », tout en répondant aux enjeux de tension de recrutement et d'améliorer l'offre de service aux entreprises, une double transformation est portée par ce projet.**

### Refondre le service public de l'emploi

L'ensemble des acteurs mobilisés autour de l'emploi (collectivités territoriales, Apec, Afpa, Maisons de l'emploi, associations, SIAE, ETT et acteurs du handicap, Agefiph, Fiphp, Caf, réseaux et acteurs privés, etc.) composeront avec France Travail (qui succèdera à Pôle emploi le 1<sup>er</sup> janvier 2024), France travail Jeunes (missions locales) et France travail Handicap (Cap emploi) le service public de l'emploi. Ceux-ci seront responsables des missions d'indemnisation, d'accueil, d'orien-

tation, d'accompagnement, de formation d'insertion et de placement des personnes demandeurs d'emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Le projet de loi vise à renforcer la coordination des membres du réseau France Travail organisés territorialement grâce à la prise d'engagements et aux développements d'outils partagés. L'objectif poursuivi est d'assurer le suivi et la continuité des parcours d'insertion ainsi que la réalisation des missions d'accompagnement



socioprofessionnelles des bénéficiaires notamment en mettant en œuvre des procédures et critères communs d'orientation et des indicateurs communs de suivi de pilotage et d'évaluation des actions.

### **Mettre en place des critères communs pour l'orientation de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi**

Dans ce cadre, toute personne bénéficiant d'un accompagnement par l'un des acteurs du réseau sera inscrite auprès de France Travail (demandeurs d'emploi, personnes au RSA ou toute personne sollicitant un accompagnement).

La personne inscrite bénéficiera ensuite d'une orientation vers un organisme référent en fonction de sa situation (qualification, situation au regard de l'emploi, aspirations, difficultés particulières en raison de l'état de santé ou de la situation de famille, etc...) dans le but de lui permettre le plus rapidement possible un retour dans l'emploi ou la reprise ou la création d'entreprise.

Est envisagée, dans ce cadre, la création d'un régime de droits et devoirs unifiés et adapté à la situation de chaque bénéficiaire matérialisé par la signature d'un contrat

d'engagement : détermination des actions envisagées et du référent pour le membre du réseau et engagement du demandeur d'emploi (assiduité et participation actives aux actions définies par le plan d'action définissant les objectifs d'insertion sociale ou professionnelle).

Le contrat d'engagement définirait également, pour les bénéficiaires en situation de recherche d'emploi salarié, l'offre raisonnable d'emploi (ORE) en fonction de la nature des emplois recherchés, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu ainsi que les actes positifs de recherche d'emploi que le demandeur d'emploi sera tenu de réaliser : le respect de ces engagements fera l'objet d'un contrôle par France Travail.

Toujours dans le but de favoriser le retour à l'emploi, le projet de loi retouche la Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI, dispositif de formation préalable à la conclusion du contrat de travail correspondant à une offre d'emploi déterminée) en élargissant le champ des bénéficiaires et en fusionnant ce dispositif avec le dispositif d'Action de formation préalable au recrutement (ARFPR) et en couvrant dorénavant les contrats de travail saisonniers.

### **Outre ces mesures qui visent à mieux accompagner et orienter le demandeur d'emploi, le projet de loi porte un certain nombre de mesures facilitant l'accès à l'emploi.**

#### **Améliorer l'accès à l'emploi des handicapés**

Le projet de loi permet aux personnes handicapées (relevant de l'OETH) de bénéficier plus facilement des droits attachés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH). Ainsi les salariés décomptés au titre de l'OETH pourraient bénéficier des avantages liés à la RQTH et notamment les mesures spécifiques relatives à l'apprentissage (relèvement de l'âge notamment) ou la majoration de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. De même, les bénéficiaires de la RQTH seraient présumés pouvoir travailler en milieu ordinaire.

Seraient par ailleurs pérennisés les contrats à durée déterminée dits tremplins, CDD conclu entre une entreprise adaptée volontaire et une personne en situation de handicap permettant de construire un parcours individualisé dans le but de faciliter sa transition professionnelle vers les autres employeurs privés ou publics. Il en serait de même du dispositif Entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) permettant la mise à disposition à titre onéreux de travailleurs handicapés dans le cadre de contrats de travail temporaire intégrant un accompagnement individuel et l'accès à des formations notamment pré-qualifiantes et qualifiantes favorisant la réalisation des projets professionnels.

#### **Faciliter la garde d'enfant**

L'ambition est également de pouvoir lever les freins à l'emploi tenant à la nécessité de trouver un mode de garde pour les parents de jeunes enfants. Au constat de l'insuffisance du nombre de places de garde disponibles le projet de loi se propose de réformer la politique d'accueil du jeune enfant notamment en identifiant un acteur responsable localement dans le but de garantir à chaque parent qui en exprime le besoin, une place d'accueil de qualité pour son enfant de moins de trois ans.

En jouant sur plusieurs leviers en même temps, gageons que ce projet, s'il devait être adopté permettra, au moins partiellement, aux entreprises en pénurie de main d'œuvre de mieux contribuer à l'objectif de plein emploi !





# REP des produits de matériaux de construction du bâtiment : les discussions se poursuivent

Le précédent numéro de BtoB News évoquait la mise en place de la REP des Produits de Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) et les sujets intéressant plus particulièrement les grossistes. Il s'agit, à présent, d'apporter plus de détails.

## À propos de l'exonération d'éco-contribution des produits de Travaux Publics

Après avoir publié, au mois de mai, une procédure qui ne satisfaisait personne, les éco-organismes réunis au sein de l'OCA Bâtiment l'ont modifié :

- Ils ont établi une première liste de produits qui sont majoritairement utilisés pour le bâtiment et pour lesquels l'éco-contribution est appliquée systématiquement, quel que soit l'usage final ;
- Ils ont établi une deuxième liste de produits qui sont majoritairement utilisés dans les travaux publics (TP) et pour lesquels l'éco-contribution n'est pas appliquée ;

- Enfin, ils ont établi une troisième liste de produits dits « mixtes » ou « à double usage » qui peuvent couramment être employés dans le cadre d'activités de construction, de rénovation ou de démolition du secteur du bâtiment ou de la parcelle bâtie, ou dans le cadre d'activités de travaux d'ouvrage d'art ou de génie civil en dehors de la parcelle bâtie (TP).

Pour ces produits de cette dernière liste, une distinction est faite entre la vente directe et la revente. Dans le premier cas, l'exonération d'éco-contribution est permise par un système d'attestation, mais pas dans le second. La raison étant que « les travaux entre les différentes parties prenantes n'ont pas permis d'aboutir à des règles de déclaration consensuelles, qui conviendraient à l'ensemble des acteurs économiques de la chaîne de commercialisation de ces produits. »

Par conséquent, l'OCA Bâtiment a saisi le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour trancher.

## À propos de l'obligation de reprise gratuite des déchets

Au début du mois d'octobre, l'OCA Bâtiment a publié un guide pratique pour guider les apporteurs de déchets dans les gestes de tri. Ce document établit des consignes de tri pour définir les déchets autorisés, les éléments indésirables et les seuils de tolérance pour bénéficier de la reprise sans frais. Il cite pour les 2 catégories de produits, les produits acceptés et leurs dimensions mais également les contrôles à effectuer (de la provenance, visuels, olfactifs, etc.). Enfin, il précise également que les flux de métaux, de bois et de plastiques peuvent être collectés conjointement à partir de 2024. Des précisions sont encore attendues concernant la benne résiduelle.

+ Téléchargez le guide : <https://oca-batiment.org/consignes-tri/>



# Objectif CO<sub>2</sub> : désormais un label grossistes !

Jusqu'à présent réservé aux transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs pour compte d'autrui, c'est à l'initiative de la CGF - qui s'est fortement impliquée dans son élaboration - que le label Objectif CO<sub>2</sub> est désormais ouvert aux grossistes. Ce label est complémentaire de la charte Objectif CO<sub>2</sub> et vient valoriser les entreprises de commerce de gros les plus vertueuses qui justifient, après un audit externe et indépendant et un passage devant un comité de labellisation, l'atteinte d'un haut niveau de performance environnementale des véhicules qu'elles exploitent en compte propre. Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

Objectif CO<sub>2</sub> est un programme de réduction des gaz à effet de serre (GES) qui a le mérite de structurer (donner du sens à) l'ensemble des initiatives que les entreprises mènent par ailleurs pour faire des économies et limiter les émissions de CO<sub>2</sub> dans la gestion de leurs flux logistiques (éco-conduite, nouvelles motorisations, télématique embarquée etc...).

Financé par les fournisseurs d'énergie et basé sur le volontariat, ce programme apporte une méthodologie éprouvée, ainsi que les outils nécessaires aux calculs des émissions de GES.

Outre les économies recherchées, Objectif CO<sub>2</sub> concourt à bonifier l'image de l'entreprise (la « marque employeur »), tant en externe que dans le management et l'implication de ses propres collaborateurs en interne.

**À date, plus de cinquante entreprises grossistes sont engagées dans le programme EVE et près d'une vingtaine sont en cours de processus pour être chartées.**

➕ Pour tout renseignement sur le label et sur la charte Objectif CO<sub>2</sub> des grossistes :  
**Vincent Baldy : v.baldy@cgf-grossistes.fr,**  
**07 60 31 41 45**



**« La charte Objectif CO<sub>2</sub> nous permet une remise en question de nos pratiques afin de les faire évoluer. L'accompagnement proposé est très qualitatif et permet une mise en œuvre facile de la démarche. Les outils de travail sont simples à utiliser et les accompagnateurs sont disponibles en cas de besoin. Cette démarche ne doit pas être prise comme une contrainte mais plutôt comme un acte de gestion d'entreprise et une prise de conscience collective. »**

**Annaëlle Chaumeron,**  
Responsable qualité groupe, FORNEL Frères,  
grossiste en fruits et légumes,  
adhérent UNCGFL





## Faire concorder croissance économique et transition écologique par de l'implication collective : le leitmotiv de la 2<sup>ème</sup> journée France Logistique

La deuxième journée de la filière transports et logistique organisée par France Logistique le 9 novembre à l'Assemblée nationale a été consacrée à la planification écologique de la filière à travers les prismes de l'évolution de la demande de transport, des espaces logistiques, de la transition énergétique des transports et de la logistique urbaine. Pour donner le « la » de la journée et mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir, on retiendra que pour atteindre son objectif de réduction de 55 % de ses émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2030 par rapport à 1990, la France devra, dans les 8 ans à venir, produire autant d'efforts que ceux qu'elle a accomplis dans les 32 dernières années !

On retiendra un quasi-consensus de toutes les parties prenantes autour de plusieurs fondamentaux faisant office de fil rouge pour poser les bases d'une transition écologique réussie. La nécessité d'accompagner, autrement que par la seule contrainte, les entreprises à décarboner leurs activités en faisant de la décarbonation un levier de croissance et de productivité de telle sorte à faire concorder la tran-

sition écologique et la croissance. L'appréhension de la transition écologique de façon systémique et collective dans un cadre négocié qui permette de partager les efforts et les coûts associés est également considérée comme une priorité.

La conviction est également partagée que la décarbonation des transports et de la logistique repose sur une pluralité de leviers organisationnels et techniques. Des gisements d'optimisation sont à trouver dans les transports par une amélioration des taux de chargement ou une réduction des distances, ainsi que par de la massification qui autorisera davantage de reports modaux, et ceux de la logistique se situent notamment dans le développement de grands entrepôts positionnés sur les bons barycentres. La décarbonation des flottes de véhicules, qui reste la mesure phare, ne peut en revanche pas reposer sur le tout électrique, mais nécessite un mix énergétique seul à même de répondre aux différents usages et de prendre en compte les inévitables conflits d'usage entre les différentes énergies.

Sur la logistique urbaine, la création des deux comités techniques nationaux de liaison des acteurs économiques et des acteurs publics (CTLUD), couplée au programme InTerLUD+, a fait la démonstration que la concertation était capable de produire des positions réalistes et partagées en mesure de rendre acceptables les ZFE-m qui ne l'étaient pas. C'est d'ailleurs lors de son intervention croisée avec le sénateur Franck Dhersin sur la logistique urbaine durable, que Philippe Barbier a annoncé avoir passé le relais de l'animation du CTLUD à l'Union TLF et à la FNTR.

La conclusion de la journée est revenue à la présidente de France Logistique, Anne-Marie Idrac, qui a mis l'accent sur le fait que les acteurs étaient désormais engagés collectivement dans la décarbonation, que l'innovation et l'expérimentation devaient être encouragées, qu'une clarification sur les ZFE-m était désormais attendue et que la décarbonation et l'électrification du système logistique nécessitaient un véritable dispositif d'aides pérenne.



## Décarbonation

# Norme Euro 7... la norme de trop ?

Les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des poids lourds mis sur le marché qui sont actuellement de 15 % en 2025 et de 30 % en 2030 par rapport à une période de référence allant de juin 2019 à juillet 2020, passeraient en vertu du projet de règlement européen en cours de discussion à 45 % en 2030, 70 % en 2035 et 90 % en 2040. De tels objectifs de décarbonation ont conduit la majorité des constructeurs à mobiliser leurs investissements sur l'électrification dont l'un des avantages collatéraux est de circonscrire les émissions de polluants atmosphériques locaux, pris comme référence pour la mise en œuvre des ZFE-m, aux seules particules produites par le freinage et l'usure des pneumatiques. Ils les ont également conduits à émettre de très fortes réserves sur la pertinence de créer une norme Euro 7 en plaçant que les investissements requis par cette norme ne seraient pas mobilisés pour l'électrification, retardant ainsi la décarbonation du transport, et que son impact environnemental serait faible rapporté à l'ampleur des investissements.

Sans grande surprise, ils n'ont pas été entendus et la commission européenne leur avait répondu qu'elle proposerait un texte équilibrant les impératifs de santé des citoyens et la protection de l'industrie automobile européenne, avançant selon ses calculs que le coût de la norme se situerait entre 180 € et 450 € pour une voiture ou un VUL et environ 2 700 € par poids lourd.

Depuis leur lancement en novembre 2022, les travaux sur Euro 7 tournent autour d'une recherche permanente de compromis entre les états radicaux et ceux, notamment dotés d'une industrie automobile, qui cherchent à en réduire les contraintes en augmentant les seuils limites, en allégeant les conditions des tests et en reportant ses délais d'application, ainsi que les coûts associés, tandis qu'une étude publiée en

juin par *Frontier Economics* annonce des coûts 4 à 10 fois supérieurs à ceux avancés par la commission européenne qui seraient de 2 000 € pour les VUL et 12 000 € pour les poids lourds. Et comment ne pas évoquer le souhait formulé par Bruno Le Maire lors de l'inauguration le 30 mai à Douvrin de la première méga-usine de batteries d'abandonner la norme Euro 7 pour, en creux, concentrer les efforts sur les normes d'émissions de CO<sub>2</sub>...

Une telle orientation aurait présenté l'avantage de répondre aux défenseurs de la norme Euro 7 au nom de la réduction de la pollution de l'air et aurait pu satisfaire les états qui voulaient en minimiser les ambitions et qui préféreraient ne pas détourner les investissements nécessaires au développement des camions électriques et à l'hydrogène.

Bien que *le mieux soit l'ennemi du bien*, qui se dessine autour d'une norme Euro 7 qui aura des airs d'Euro 6 amélioré\* et de l'autre celle d'un renforcement drastique des normes CO<sub>2</sub> des poids lourds (cf supra) ; deux orientations manquant sensiblement de cohérence. En effet, on peine à comprendre la cohabitation d'une norme Euro 7 qui consacre le recours à des carburants d'origine fossile ou non, et qui reconnaît par conséquent le mix énergétique, avec des normes d'émission de CO<sub>2</sub> des poids lourds calculées à l'échappement qui conduiraient à exclure le bioGNV et les biocarburants des solutions de décarbonation du transport lourd pour ne retenir in fine que l'électrique et l'hydrogène. Une anomalie que plusieurs acteurs ont proposé de pallier en intégrant un facteur de correction carbone qui pour le moment n'a pas été retenu.

\*Pour les poids lourds l'accord prévoit de revenir aux conditions de tests d'Euro 6, mais avec des limites d'émissions plus strictes, et d'ajouter des nouvelles normes d'émissions de particules issues des freins et des pneus alignées sur celles de l'ONU. L'entrée en application de la nouvelle norme s'échelonne de 48 mois après la date de publication de la norme pour les nouvelles homologations de poids lourds jusqu'à 60 mois pour l'ensemble des véhicules lourds.



AFTRAL accompagne les entreprises, les salariés et les jeunes.

## > FORMATION CONTINUE

En transport de marchandises, logistique, matières dangereuses, prévention et sécurité, management, réglementation ...

Présentiel et e-learning

## > APPRENTISSAGE

Du CAP au BAC+6

En transport, logistique, supply chain à l'international.

Dans nos CFA et écoles spécialisées

ISTELI

aftral.com |      | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

*Ses formations pour aller loin*







## Relations commerciales : un îlot de stabilité juridique ?

Moins de 6 mois après l'adoption de la loi, les discussions reprennent...

La loi n° 2023-221 ayant pour objectif de « renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs » dite « loi Descrozaille » publiée le 30 mars 2023 n'a pas eu le temps de sécher, ni d'être appliquée par les entreprises visées, qu'un nouveau projet de loi sur le sujet est déposé en septembre et discuté par les parlementaires en octobre et novembre. Il est l'aboutissement du débat médiatique estival fourni entre les industriels de l'alimentaire des produits de grande consommation d'une part, et les grands distributeurs, d'autre part, sur l'inflation et les prix en magasins, avec en toile de fond le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, soucieux de préserver le pouvoir d'achat des Français.

Principal enjeu affiché par cette future loi : avancer la date de fin des négociations commerciales, fixée dans

le code de commerce au 1<sup>er</sup> mars, pour tenter (en théorie) d'enclencher la baisse des prix plus tôt pour les consommateurs ! Ce concept n'est toutefois pas partagé par tous les acteurs économiques, qui verraient plutôt poindre des hausses...

Quid des grossistes ?

L'apport de la loi Descrozaille pour le commerce de gros, c'est-à-dire la création d'articles visant les CGV et la convention unique, dédiées aux relations commerciales amont et aval avec les grossistes porte ses premiers fruits.

Force est de constater que l'objectif recherché semble au regard de ce projet de loi atteint ; apporter de la stabilité et de la sécurité juridique aux grossistes en n'étant plus impacté par des règles inadaptées à leurs relations commerciales. Toutefois la vigilance reste de mise et la campagne de négociations 2024 qui démarre, fait d'ores et déjà l'objet de toutes les attentions.





# Lutter contre les retards de paiement, oui mais comment ?

**25 % des faillites trouvent leur origine dans le non-respect des délais de paiement. 70 % des entreprises au sein de l'UE déclarent qu'être payées dans les délais leur permettraient de payer elles-mêmes dans les temps. Enfin, un jour de retard de paiement en moins augmentent de 0,9 % les flux de trésorerie des entreprises de l'UE, leur permettant d'économiser 158 millions d'euros en coûts de financement. C'est donc un sujet majeur pour toutes les entreprises.**

La commission européenne a ainsi engagé la révision de la directive sur les retards de paiement, au travers d'un règlement afin de s'assurer d'une application directe et identique, c'est-à-dire sans transposition par les États membres.

Mesure phare du projet : limiter les délais de paiement à 30 jours maximum dans l'ensemble de l'union européenne versus 60 jours maximum en France (hors alimentaire 30 jours). Mais également rendre automatique l'obligation de paiement des taux d'intérêts de retard et des indemnités forfaitaires sans pouvoir y renoncer,

un délai de vérification des marchandises de 30 jours sous conditions ou encore le renforcement des pouvoirs et la coordination des autorités de contrôle.

Si tout le monde partage l'objectif recherché, celui du respect des délais de paiement, ce texte soulève néanmoins plusieurs interrogations. Au premier rang desquelles, est-ce que diminuer le délai de paiement maximum est le bon moyen de lutter efficacement contre les retards de paiement ? Les débats à venir le diront.

## Facturation

# Coup d'arrêt pour la facturation électronique

Après des mois d'information et de communication sur la réforme de la facturation électronique auprès des entreprises afin qu'elles se préparent au mieux à la première étape du 1<sup>er</sup> juillet 2024, celle-ci est reportée...de plus d'une année !

Le 28 juillet dernier, la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) a annoncé, par voie de communiqué de presse, le report *sine die* de l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique alors que les travaux tant dans les entreprises que dans les organisations professionnelles battaient leur plein.

Quelques semaines plus tard, le directeur général de la DGFIP, Jérôme Fournel, est intervenu à la Communauté des relais pour présenter les phases de travail à venir. Après le développement du Portail Public de Facturation par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) en 2024, une phase pilote serait lancée en 2025, afin de permettre à tous les acteurs (entreprises, opérateurs de dématérialisation, plateformes et portail public) de tester la facturation en situation réelle, et enfin, le début du déploiement de la facturation électronique avec l'obligation de réception des factures en 2026.

Sur ce dernier point, le nouveau calendrier envisagé a été dévoilé, dans un amendement du Gouvernement du Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2024 : il n'y aurait plus que deux dates d'entrée dans la facturation électronique, le 1<sup>er</sup> septembre 2026



pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, et le 1<sup>er</sup> septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises.

Si les entreprises ont accueilli favorablement le report de cette réforme et se sont mobilisées pour être en capacité d'y répondre, il paraît difficile de pouvoir garantir la motivation et la mobilisation de leurs équipes pour une réforme qui entrera effectivement en vigueur dans près de trois ans...

## PLF

# Un projet de loi de finances 2024 sous le signe du 49.3



Cette année, avant même la présentation du PLF 2024, une disposition a fait l'objet de toutes les attentions et ce dès la fin de l'été : la CVAE. Sa suppression était annoncée dans la précédente loi de finances, mais suite à un volte-face gouvernemental elle devrait progressivement diminuer pour ne disparaître définitivement qu'en 2027, mais sait-on jamais...

Le PLF transpose également une directive dont l'objet est d'assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15 % pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure. Dès lors qu'une entreprise entre dans le champ de cette disposition (CA de

750 M€ et plus), le paiement de l'IS en France (ndlr : 25%) ne suffit pas à exclure automatiquement les entreprises situées en France, ce qui va créer une lourdeur administrative supplémentaire, compte tenu de la complexité du calcul du taux effectif d'imposition.

Ce PLF est également placé sous le signe de la transition énergétique avec plusieurs mesures en écho à la loi industrie verte, en matière de logement, de transport et d'énergie. On notera également l'attention portée à la mise en place du plan de lutte contre les fraudes annoncée quelques mois avant par le ministre du budget, ou encore le renforcement du contrôle des

prix de transfert avec l'abaissement du seuil relatif à la présentation d'une documentation de la politique des prix de transfert, passant de 400 M€ à 150 M€.

Les discussions parlementaires risquant d'être quelque peu écourtées dans la mesure où la première ministre a annoncé recourir à l'article 49.3 pour faire adopter sans vote le texte à l'Assemblée nationale, la CGF observera attentivement les apports et amendements qui pourraient être annoncés, en commençant par celui relatif aux nouvelles dates de la réforme de la facturation électronique.



## ÉPARGNE RETRAITE

# Constituez une épargne pour une retraite sereine et confortable !

Avec les **solutions d'épargne retraite** de Malakoff Humanis, les salariés ont la possibilité de :

- préparer la retraite, et anticiper l'éventuelle baisse de revenu,
- financer des projets tel que l'achat de la résidence principale,
- bénéficier d'un cadre social et fiscal avantageux.

Retrouvez toutes nos solutions en scannant ce QR code ou sur [malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)





# Branche des commerces de gros

## Formation des collaborateurs : des fonds 2023 encore disponibles

À date, les entreprises des commerces de gros (CCN 3044) n'ont consommé qu'un peu plus de la moitié des fonds alloués à la branche pour l'année 2023. Les entreprises sont donc incitées à déposer leurs demandes de financement au titre du Plan de Développement des Compétences (PDC) moins de 50 salariés (plafond par entreprise et par an : 9 000 €) ainsi qu'au titre du FNE-Formation.

En termes de calendrier, les entreprises ont :

- jusqu'au 30 novembre pour déposer leur dossier au titre du PDC moins de 50 salariés,
- jusqu'au 20 novembre pour déposer leur dossier FNE-Formation 2023 auprès d'AKTO pour financer des actions de formation répondant à l'un des 4 axes prioritaires (accompagnement de la transition écologique, de la transition alimentaire, de la transition numérique, des grands événements culturels et sportifs).

Pour rappel, le plan de développement des compétences remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation.

N'hésitez pas à en parler à votre conseiller AKTO.  
[www.akto.fr](http://www.akto.fr)



## Partenariats

### La CGF renforce sa collaboration avec Pôle emploi

Pour favoriser le sourcing de candidats sur les offres d'emploi des grossistes et faire connaître les métiers du commerce de gros au plus grand nombre, la CGF renforce ses liens de partenariat avec Pôle emploi (futur France Travail).

Une collaboration esquissée en juin 2023 dans le cadre de la Semaine des Métiers du Transport et de la Logistique, et confirmée lors d'une présentation des besoins en recrutement des entreprises du commerce de gros aux référents régionaux Pôle emploi du transport et de la logistique réunis en séminaire le 20 septembre à Marseille.

1200 actions (sessions de recrutements, accueil de demandeurs d'emploi en visites d'entreprises, réunions d'information, etc.) ont été conduites durant l'édition 2023 de cette Semaine nationale des Métiers du Transport et de la Logistique. Parmi elles, un webinaire animé par la CGF a réuni 150 conseillers Pôle emploi d'Île-de-France, et une quarantaine d'établissements du commerce de gros ont participé aux actions organisées par les agences Pôle emploi localement.

Les contours d'une convention nationale devraient être dévoilés à l'occasion de la cérémonie des vœux de la CGF, le 18 janvier prochain.



## Le MEDEF se mobilise pour la WorldSkills Competition : « fiers de nos métiers, engagés pour notre jeunesse »

La WorldSkills Compétition rassemble tous les deux ans, sous l'égide de WorldSkills International, près de 2 000 compétiteurs de moins de 23 ans, venus des 5 continents, pour se mesurer dans une soixantaine de métiers allant de la maçonnerie à la cybersécurité, en passant par la robotique mobile, le soudage, l'art floral ou encore la boucherie et la joaillerie. Une occasion unique pour ces jeunes d'apprendre sur leur métier, d'échanger avec d'autres personnes et de donner une image vivante et dynamique des métiers d'aujourd'hui.

Qu'elles soient régionales, nationale, européenne ou mondiale, le MEDEF, en tant que membre fondateur de WorldSkills France, soutient activement ces compétitions qui permettent de valoriser l'excellence, la jeunesse et les métiers. Le parcours de ces jeunes peut servir de modèle ou d'inspiration pour les collégiens et les lycéens qui sont à la recherche de sens dans leur parcours professionnel. Ces compétitions sont aussi un moyen d'attirer des jeunes vers les voies de formations professionnelles et ainsi répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Elles sont aussi une opportunité pour les entreprises de benchmarker les approches et évolutions métiers/formation avec les 60 pays à l'international. Soutenir la compétition est enfin un outil de développement de la marque employeur comme lorsque l'on soutient un athlète de haut niveau en préparation des Jeux Olympiques.

À l'occasion de la Compétition nationale des métiers qui s'est déroulée à Lyon en septembre dernier, 800 jeunes originaires de toutes les régions de France se sont affrontés avec détermination et courage pour démontrer leur expertise dans 69 métiers.

Lors de cet événement, Patrick Martin, président du MEDEF, a d'ailleurs mené une délégation d'ampleur pour témoigner de l'engagement du réseau MEDEF et surtout des entreprises sur le terrain. Ces représentants de MEDEF, territoriaux, régionaux et de fédérations professionnelles, ont pu découvrir la compétition, gui-

dés par d'anciens compétiteurs devenus ambassadeurs de l'événement. Reflet de sa mobilisation, le MEDEF disposait également d'un espace au cœur du Carrefour des métiers. Il y a notamment organisé une table ronde dédiée à la découverte des métiers et au développement des relations école-entreprise en présence de Carole Grandjean, ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels. Le président du MEDEF a d'ailleurs profité de ce débat pour rappeler sa détermination afin de contribuer à la réussite de la réforme des lycées professionnels. Il a également formé le vœu d'une mobilisation accrue des entreprises afin d'accueillir davantage de stagiaires en leur sein.

À l'issue de ces quatre jours intenses, 237 lauréats se sont vu décerner la médaille d'or, d'argent ou de bronze. Ces médaillés participeront aux stages de sélection organisés dans les centres d'excellence de WorldSkills France afin d'intégrer l'équipe de France des métiers qui portera haut nos couleurs lors de la Compétition mondiale des métiers WorldSkills Lyon 2024 en septembre prochain. Plus de 250 000 visiteurs sont attendus.

Une occasion unique pour ces jeunes de mesurer leurs compétences à l'international et de donner une image juste, vivante et dynamique des métiers d'aujourd'hui.

**Rendez-vous à Lyon du 10 au 15 septembre 2024 pour la Compétition mondiale des métiers – WorldSkills Lyon 2024 !**

# WorldSkills : le commerce de gros s'engage

## 3 questions à Yoann Chuffart, Directeur général de la NAVSA (Fédération nationale de Vente et Services automatiques)

### NAVSA entend approcher les WorldSkills qui se tiendront à Lyon mi-septembre 2024 ?

Ces compétitions, ouvertes au public, sont une vitrine sans pareille pour les métiers qui y participent : elles ont ainsi attiré plus de 100 000 visiteurs à Lyon, en septembre dernier, pour les épreuves nationales ! Comme pour les Jeux Olympiques des Sports, une Équipe de France des Métiers réunit les champions nationaux, qui représentent ensuite le pays lors des compétitions européennes et mondiales : une chance unique pour une Profession d'acquérir une visibilité au niveau national et, au-delà, à l'étranger, et, surtout, une opportunité sans égale de valoriser un métier, des compétences et un savoir-faire et de viser l'excellence professionnelle ! C'est pour toutes ces raisons, qu'une délégation NAVSA s'est rendue à Lyon en septembre dernier. Nous en sommes revenus enchantés et convaincus de la nécessité d'impliquer notre profession dans cet événement.

### Les WorldSkills, c'est surtout un projet qui s'inscrit en plein dans les problématiques que doivent résoudre aujourd'hui les chefs d'entreprise en matière de recrutement, de formation, d'image et de visibilité de leur métier... ?

Tout à fait, et de ce point de vue, la Compétition des Métiers WorldSkills est un tremplin pour une Profession, offre de nouvelles perspectives et des garanties aussi pour l'avenir : elle permet de réinvestir le champ de la formation professionnelle, de changer l'image d'un métier, d'en assurer la visibilité, de redéfinir l'orientation professionnelle et, partant, de redynamiser le marché de l'emploi. Enfin, elle permet de fédérer la Profession autour d'un projet commun, de grande ampleur, sur le long terme et de placer l'excellence au cœur du Métier, sans compter les opportunités de coopération internationale. WorldSkills est également un écosystème foisonnant qui réunit des filières professionnelles, des associations, des entreprises et



les pouvoirs publics dans une ambition commune au service de l'attractivité des métiers.

### La formation est-elle un facteur d'attractivité pour le vending ?

Oui, sans nul doute. Et elle fait défaut à nos métiers. En Distribution automatique, on se forme « sur le tas », en entreprise. En outre, il n'existe pas de titre professionnel pour le métier d'approvisionneur, par exemple. L'enjeu, pour la Profession, est donc à la fois de pouvoir recruter des jeunes formés à nos métiers et de bénéficier également d'un titre professionnel qui permette la formation des personnes à la recherche d'un emploi ou des salariés.

## Témoignage de Nancy Maurille, 24 ans, lauréate des Worldskills 2023, représentante des métiers de la finition/décoration

« Peintre en décoration intérieure en tant que salariée, j'ai commencé après la classe de 3<sup>ème</sup> par un CAP peintre et applicateur de revêtement en alternance puis j'ai poursuivi par un Brevet Professionnel également en apprentissage. Ces 4 années se sont déroulées sur les chantiers puis, pour apprendre davantage, j'ai fait un BTS Aménagement et Finition du bâtiment en alternance sur 2 ans dans des bureaux d'études. En même temps que mon BP, j'ai commencé le concours des Worldskills, où progressivement, je suis montée en compétences et en technique en atteignant les Euroskills (championnats d'Europe) puis les Worldskills (championnats du monde). J'ai décidé de participer à cette aventure pour l'esprit de compétition, j'adore mon métier et le plaisir d'apprendre, être sans cesse en progression ! La minutie, la patience mais aussi la rapidité sont des étapes clés pour ce concours. Grâce à beaucoup d'heures d'entraînement et de travail

avec un expert métier, j'ai pu atteindre la 2<sup>ème</sup> place et donc devenir vice-championne du monde des Worldskills dans la catégorie peinture et décoration. Pouvoir représenter la France au niveau mondial dans son métier et sa passion représente une opportunité et une expérience uniques ! Cette compétition m'a permis de grandir personnellement et professionnellement, de faire des rencontres aux quatre coins de la France et du monde. J'ai particulièrement apprécié les partages entre corps de métiers, les ambiances sportives et amicales lors des préparations physique et mentale. La technique du métier, qui est très spécifique, demande une rigueur que je n'aurais jamais pu atteindre si je n'avais pas fait cette compétition. C'était intense et inoubliable, je ne regrette en rien ma participation et j'essaie au maximum de partager mon parcours pour donner envie à d'autres jeunes de participer. »



À noter que la Fédération Nationale de la Décoration (FND) était présente aux WorldSkills par l'intermédiaire de l'association A3PF, qui faisait la promotion sur son stand des métiers de la décoration et de la finition auprès des jeunes via des animations (casques VR, films, ateliers).





**Moins d'un an avant les élections européennes au Parlement et le renouvellement de la Commission Européenne, cette dernière a présenté le 17 octobre son programme de travail pour l'année à venir. Pour 2024, la présidente de la Commission Ursula von der Leyen souhaite ainsi encourager l'allègement de la charge administrative pesant sur les entreprises tout en poursuivant la double transition environnementale et numérique. Un positionnement bienvenu pour les représentants du monde économique.**

## Les dernières priorités de la Commission

# Union européenne : une dernière ligne droite assez chargée

### Un programme de travail contre la charge réglementaire

Le programme 2024 met l'accent sur la poursuite de l'allègement des charges administratives pesant sur les entreprises et sur la simplification des exigences en matière de reporting, avec 26 nouvelles propositions. La Commission européenne a également lancé à cet effet un appel à contribution visant à recenser les obligations d'informations et administratives découlant de la législation de l'UE pouvant être éventuellement éliminées. Après les alertes répétées du patronat français et européen, la Commission semble enfin reconnaître l'importance d'une réduction de la charge réglementaire pour garantir la compétitivité et l'attractivité des entreprises européennes. Le MEDEF a lancé au sein des nouvelles Commissions thématiques un travail pour recenser et être en mesure de lancer une réponse à cet appel cohérente et construite sur des retours terrains concrets.

### Un Pacte vert axé davantage vers la réindustrialisation européenne

Le Pacte Vert (Green Deal) reste la colonne vertébrale de la Commission, son cap politique. Néanmoins, suite au mécontentement d'une partie de l'hémicycle européen face à l'afflux de normes environnementales, le Pacte vert prend pour la dernière année de mandature un tournant industriel. Outre un paquet législatif pour encourager le développement de l'énergie éolienne, la Commission prévoit d'accélérer l'octroi

de permis industriels ainsi que le lancement dès la fin de l'année 2023 de dialogues avec les représentants des industries européennes. D'importantes révisions annoncées pour 2024 ont finalement été reportées à une date ultérieure : le règlement REACH, sujet polémique au sein de la bulle bruxelloise, ne devrait ainsi pas être modifié avant le prochain mandat.

### Le numérique, outil de compétitivité et de souveraineté

Dans un contexte de forte concurrence internationale et de vulnérabilité européenne face aux pénuries de matières essentielles, la Commission européenne pose la transition numérique comme un vecteur essentiel dans la reconquête de son autonomie stratégique et de sa compétitivité. Son programme de travail pour 2024 repose sur trois idées clefs : exporter à l'international une économie numérique européenne centrée sur l'humain, soutenir le tissu économique européen par la mise en place de programmes de financement de l'innovation numérique, et promouvoir les synergies entre les acteurs européens pour apporter une réponse proportionnée aux futurs crises et enjeux, via l'établissement d'infrastructures de collaboration renforcée et de procédures administratives centralisées. C'est un des seuls domaines sur lequel elle pose de nouvelles initiatives ambitieuses en cette fin de mandature.

EN PARTENARIAT AVEC

Mouvement  
des **Entreprises**  
de **France** 

# Les 30 organisations professionnelles adhérentes à la CGF

- ✓ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✓ Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- ✓ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRPE)
- ✓ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✓ Fédération Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✓ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✓ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✓ DISTRIPRO (Boissons)
- ✓ Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- ✓ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✓ Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- ✓ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✓ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✓ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✓ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✓ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- ✓ Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- ✓ Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✓ Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- ✓ Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- ✓ Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✓ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✓ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✓ Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✓ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✓ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✓ Union Nationale de Commerce en Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✓ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✓ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)
- ✓ Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)



# « En quête de vie ? »

Avec le programme Branchez-vous santé, réalisez votre bilan de prévention individuelle « En quête de vie » en ligne, pour vous aider à rester en bonne santé.

Connectez-vous :



00006985-221220-01 - Crédits photo : Shutterstock/Tatiana Zlatkovic - AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par la loi de la Sécurité Sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 14-18, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siret 339 232 270.



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

**branchez-vous  
santé**